



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2023-075

L'an **deux mille vingt-trois**, le **24 octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 octobre 2023**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. MOUREY, M. CHATENET, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. MAURIN à M. MOUREY jusqu'à son arrivée à 20h05, MME GRAILLOT à M. SICOT, MME DE ARAUJO DA COSTA à M.MARTIN, MME LEFORTIER à MME ROCHE jusqu'à son arrivée à 18h08, M. ALIZON à M. LECHER, MME DUCOURTIOUX à MME DACHY, MME CLAUDE à M. GARNIER.

Etaient absents :

MME DACHY a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : CREATIONS, MODIFICATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2313-1 et R.2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 313-1 ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 12 octobre 2023 ;

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Considérant qu'il y a lieu de faire correspondre les postes des agents de la collectivité avec le cadre d'emplois listant les missions exercées et que les besoins de la collectivité ayant évolué par rapport aux postes déjà créés, il y a lieu de modifier les missions liées à certains postes créés dans le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il y a lieu de créer un poste permanent d'attaché territorial, à temps complet, ouvert à tous les grades du cadre d'emploi pour l'emploi de directeur des finances ; cinq postes permanents, à temps complet, de rédacteur territorial ouvert à tous les grades du cadre d'emploi pour les emplois de gestionnaire paie, deux gestionnaires carrières et contractuels, gestionnaire marchés publics et un responsable du service sport ; de technicien territorial à temps complet ouverts à tous les grades du cadre d'emplois pour les emplois de responsable de régie municipale et de responsable du service entretien ; d'animateur territorial à temps complet ouvert à tous les grades du cadre d'emplois pour l'emploi d'agent d'accueil-France services ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les postes permanents à temps complet créés au tableau des effectifs suivants et de les ouvrir à tous les grades du cadre d'emplois : d'attachés territoriaux de directeur du centre social et de chargé de mission animation économique et communication en emploi de directeur de l'administration générale et de chargé de mission attractivité et animation ; de rédacteurs territoriaux de directeur de l'administration générale, directeur des finances, chargé de mission attractivité et animation, en emploi de responsable du service population, responsable du service numérique et communication et directeur du centre social ; d'adjoint administratif territorial à temps complet d'agent d'accueil population-état civil en emploi d'assistant administratif ; de technicien territorial de directeur du service des sports en emploi de responsable du service bâtiments ; d'agent de maîtrise de chargé bâtiments-marchés publics en emploi d'agent d'entretien et de restauration scolaire ; d'adjoint technique territorial de chargé des sports et d'agent d'entretien et de restauration scolaire en emploi d'agent technique espaces verts et d'agent technique nettoyage ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les postes permanents à temps complet créés au tableau des effectifs suivants et de les ouvrir à tous les grades d'avancement du cadre d'emplois : d'adjoint administratif principal à temps complet créés au tableau des effectifs de chargé d'urbanisme-assurances et de gestionnaire paie en emploi d'agent d'accueil population – état civil et d'agent d'accueil service population- mairie annexe ; Considérant qu'il y a lieu de supprimer les postes suivants : un poste adjoint d'animation territorial à savoir le poste d'agent d'accueil-France services, un poste d'ATSEM, un poste d'agent du patrimoine, des postes d'adjoint administratif territorial à savoir le poste de responsable du service population, de gestionnaire paie, de gestionnaire carrière, de gestionnaire des contractuels, de directeur du centre social et de responsable du service numérique et communication ; quatre postes d'agent de maîtrise territorial à savoir les postes d'agent d'accueil service population-mairie annexe, de responsable du service entretien, de responsable de régie municipale et de responsable du service bâtiments ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter les modifications telles que présentées ci-dessus.

Article 2 : Les emplois créés ou modifiés ci-dessus peuvent être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée dans les conditions prévues par la loi, notamment si un fonctionnaire n'a pas pu être recruté. Dans ce cas, les fonctions

assurées seront les mêmes que pour un agent titulaire et les niveaux de recrutement et de rémunération correspondront à ce qui serait attendu et proposé à un fonctionnaire occupant le poste.

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

Article 4 : De dire que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 012.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Varennnes-Vauzelles, le 25 octobre 2023.

Le Maire,

Olivier SICOT



REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com